



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2009**

M CROGUENNOC Jean-Michel a été élu secrétaire de séance.

Étaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de M LE DALL qui a donné procuration à Mme JARNOUX, Mme BROISE qui a donné procuration à M CROGUENNOC, Mme LUCAS qui a donné procuration à M MARZIN et Mme COLIN-MARECHAL qui a donné procuration à Mme BERROU.

Approbation des comptes-rendus du conseil municipal des 13 mars et 27 mars 2009. M LE HIR Pierre souhaite que la Direction départementale de l'équipement se positionne sur l'intérêt de l'Association Foncière d'Urbanisme et sur les divers moyens pour faciliter l'accès des jeunes à la propriété.

### **❶- AMENAGEMENT DU POLE TOURISTIQUE ET SPORTIF DEMANDE DE SUBVENTION**

Suite à la consultation lancée, le groupement Atelier de l'île / Bernard HALET a répondu en fonction d'un cahier des charges précis : réalisation d'un plan d'aménagement d'ensemble, réalisation d'un avant projet pour le camping, constitution d'un dossier Eco-Faur, esquisses et avant projet sommaire de la restructuration et extension de l'accueil actuel et de la création d'un accueil neuf. Le montant total de l'étude s'élève à 19 530 € HT.

Mme Martine JARNOUX demande ce qui est réellement commandé et comment il est possible de faire des demandes de subventions si ce n'est pas chiffré. Mr Yannick MARZIN répond que pour l'instant les subventions demandées se portent uniquement sur l'étude Hallet Villette. Les demandes portant sur les diverses phases de travaux seront faites au fur et à mesure.

#### **Objet de la délibération :**

- RETENIR le groupement Atelier de l'île/Bernard HALET pour un montant de 19 530 € HT
- AUTORISER monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du conseil général et du conseil régional

➤ **Résultat du vote : unanimité**

### **❷- LOTISSEMENT MEZOU PORSPODIROU RENONCIATION AUX PENALITES DE RETARD**

Considérant les intempéries et les problèmes techniques rencontrés par les entreprises KERLEROUX et EUROVIA lors des travaux de viabilisation du lotissement communal de Mezou Porspodirou - 3<sup>ème</sup> tranche, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renoncer à l'application des pénalités de retard.

➤ **Résultat du vote : unanimité**

### **❸- SCHEMA ASSAINISSEMENT PLUVIAL**

Suite à la consultation lancée dans le cadre de l'élaboration du PLU pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement pluvial sur le territoire de la commune, 19 candidatures nous sont parvenues. 9 ont été retenues pour concourir. Suite à l'étude menée par notre maître d'œuvre, la DDEA, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise EGIS EAU pour un montant de 18 500 € HT.

### **Objet de la délibération :**

- RETENIR le cabinet d'étude EGIS EAU pour un montant de 18 500 € HT
- AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du conseil général et de l'agence de l'eau.

➤ **Résultat du vote : unanimité**

### **④- REFECTION DES FENETRES DE L'ECOLE CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Suite à la consultation lancée, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise AXEL Fermetures pour un montant de 37 592 € HT pour le changement de l'ensemble des huisseries bois en PVC de l'école du Spernoc. Jean-Yves ISTRIA précise que cette année on arrive à la conclusion de ces travaux. Le montant de la DGE serait de 20000 euros.

### **Objet de la délibération :**

- RETENIR l'entreprise AXEL Fermeture pour un montant de 37 592 € HT

➤ **Résultat du vote : unanimité**

### **⑤ - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Suite à la nomination de Mme PERROT-DANJOUX, conseillère municipale déléguée au tourisme et à la disparition de Mme MOREL Marie-Louise,

Monsieur le Maire propose le remaniement suivant des commissions :

- élection de Mme PERROT-DANJOUX à la commission sport, loisirs, tourisme
- élection de Mme JARNOUX à la commission des finances

➤ **Résultat de l'élection à bulletin secret :**

- Mme PERROT-DANJOUX 16 voix pour et 2 blancs
- Mme JARNOUX 18 voix pour

Suite à ce vote, Mmes PERROT DANJOUX et JARNOUX sont respectivement membres des commissions sports loisirs tourisme et finances

### **⑥ - SUBVENTIONS 2009**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une commission couplée « affaires sociales, jeunesse, culture » et « sports loisirs tourisme » s'est réunie le 20 avril 2009 et a examiné les demandes de subventions ci-dessous, en faveur des associations :

Associations	proposées par la commission	votées
<b>CULTURE</b>		
Jumelage	400	400
Gwechal Ha Breman	200	200
Etincelles	100	100
L'Ar' icoche	330	330
Epaves d'Iroise	100	100
Gwechall ha breman - Evénementiel	300	300
<b>total culture</b>	<b>1430</b>	<b>1430</b>

<b>SPORT</b>		
ESMA	1 500	1 500
Hand Ball	1 800	1 800
Tennis Club	3 000	3 000
Tennis Club -exceptionnel	2 000	2 000
Club Cyclo	800	800
Dojo	200	200
Club Porspo Gym Loisirs	350	350
S'Porspo	400	400
Tomahawk	500	500
<b>total sport</b>	<b>10 550</b>	<b>10 550</b>
<b>AUTRES</b>		
<b>Jeunesse</b>		
APE Spernoc	500	500
APE école Ste Marie	500	500
PORSPO Jeunes	200	200
DDEN	50	50
<b>total jeunesse</b>	<b>1 250</b>	<b>1 250</b>
<b>Divers</b>		
SNSM	350	350
Protection civile	100	100
Croix Rouge St Renan	100	100
Eaux et rivières	50	50
Anciens combattants	50	50
<b>total autres</b>	<b>650</b>	<b>650</b>
<b>CONVENTIONS</b>		
ADEXAP	343,5	343,5
RAM	261,73	261,73
OFFICE DU TOURISME	4 122,01	4 122,01
CG - Breton	1 300,00	1 300,00
Bibliothèque	2 086,00	2 086,00
SPA - fourrière du Léon	378,81	0
<b>total conventions</b>	<b>8 492,05</b>	<b>8 113,24</b>

Remarques concernant les subventions :

La CCPI vote une subvention de 2500 euros pour une convention entre elle et la SPA au nom des 20 communes, la subvention municipale pour la SPA est donc supprimée.

ADEXAP : Son siège est à Ploudamézeau, c'est une association qui est subventionnée par diverses communes. Une convention a été passée avec le conseil Général, elle se termine en juin 2009. M Le Maire précise que Porspoder a payé en fonction du nombre d'enfants qui y sont. Les communes de Saint-Renan, de Ploudalmézeau et de Locmaria-Plouzané sont quasi-autonomes. En ce moment, une discussion se déroule à la CCPI pour redonner de la cohérence à tout cela.

Relai Assistants maternelles : M Le Maire met en avant que sept communes font parties de ce relai. Aujourd'hui, quatre assistantes maternelles sont présentes à Porspoder (soit deux de plus que l'an dernier). Cependant, Porspoder est la commune qui en a le moins.

Office de tourisme : L'Office de tourisme est en fin de vie. M. Le Maire fait un exposé sur les conséquences à gérer l'accueil touristique pour les sept communes autres que Ploudalmézeau. Les communes de Porspoder, Landunvez, Lanildut, Plourin, brèles, souhaitent avancer ensemble sur ce dossier.

La bibliothèque a reçu une subvention de 1300 euros en 2008. Le montant proposé pour 2009 s'établit à 2086 euros afin de répondre aux normes du Conseil Général pour conserver le statut de bibliothèque municipale (base de 1 euros par habitant/DGF).

➤ **Résultat du vote : unanimité**

## 7 - QUESTIONS DIVERSES

➤ **Projet d'actualisation de la zone de préemption « espaces naturels sensibles » de la Commune au bénéfice du Conseil Général du Finistère :**

Dossier monté en 1998 par la Direction de l'Aménagement Rural et de l'Environnement du Conseil Général et laissé sans suite par la municipalité de l'époque.

- Il s'agit d'une part d'adaptations mineures de la zone de préemption littorale pour tenir compte de l'évolution de l'occupation du sol depuis 1974, cela en cohérence avec le projet de zonage PLU ;
- Il s'agit d'autre part d'un projet d'extension aux sites mégalithiques et si possible au site de la Grande Roche.

Ce projet est particulièrement sensible car la Commune de Porspoder est celle qui porte le plus de mégalithes classés monuments historiques dans le Nord-Finistère. Or, les propriétaires de terrains portant des mégalithes n'ont pas d'obligation légale d'y donner accès au public.

Conformément au souhait du Conseil Général, un avis du conseil municipal est requis avant de relancer le dossier.

➤ **Résultat du vote : unanimité**

Association « Sauvons notre école Sainte-Marie » : Thierry Le Hir souhaite savoir si le conseil municipal soutien cette association. M Le Maire met en avant que l'association « Sauvons notre école Sainte-Marie » est différente de l'APEL qui elle est reconnue au niveau diocésain. La

mairie ne peut donc pas formellement la soutenir. Monsieur le Maire confirme que la directrice avait l'initiative de l'information aux parents d'élèves. Le maximum a été fait par la commune en mettant notamment à disposition le bâtiment MPT. Il n'y a pas de possibilité de soutenir l'association.

Yves-Marie Paulet souligne son soutien appuyé à l'école Sainte Marie considérant que la scolarité de 50 enfants de la commune est importante

SIALLP : Présentation générale par M. Le Maire de la politique du SIALLP et du budget 2009. Seul un marché ferme a été signé : Pors en eis vinis pour un montant de 88000 euros. Les autres tranches sont conditionnelles dont Melon car l'objectif est d'y privilégier l'assainissement individuel.

Redéfinition du zonage d'assainissement collectif décidé pour les trois communes. Il existe une obligation avant d'émettre des autorisations d'urbaniser de s'assurer que l'assainissement est possible soit en collectif soit en individuel. M. Le Maire est pour le développement des agréments des assainissements individuels et en particulier sur la décision de la CCPI d'accepter du matériel CE mais même non reconnu par la DDASS du Finistère (uniquement pour rénovation).

La position de la commune de Porspoder est réservée car il y a une crainte d'un rejet du contrôle de légalité. Mme Jarnoux émet une réserve concernant l'impossibilité d'assainissement individuel dans certains secteurs. M. Le Maire met en avant que s'il n'y a pas de solution en individuel, il faut alors (dans la limite du possible financièrement) envisager de l'assainissement collectif ou semi-collectif.